



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149
51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant
l'ascenseur
03 26 88 25 53

51@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/51/>



Compte rendu de la CAPD - 10 octobre 2013

Avancement

Nous avons eu connaissance du projet d'avancement. Quelques promotions sont possibles en plus (7 reliquats PE et 2 Instits). Les représentants des personnels sont d'accord pour les accorder en priorité aux égalités de barème, puis aux plus anciens.

25 collègues ont un avancement d'échelon à la Hors classe (c'est automatiquement à l'ancienneté)

Les barres sont publiées sur notre site > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article781>

Tous nos adhérents ont été prévenus ainsi que les collègues nous ayant demandé le suivi syndical.

Affectation des PES : Nous validons le groupe de travail et remercions la Dasen de l'avoir convoqué pour la première fois.

Le SE-UNSA a souligné l'inquiétude des PES nommés brigades et a demandé sur quel type de remplacements ils seraient.

Réponse : stages courts jusqu'en janvier dont stage des directeurs (2 semaines) puis stages les plus longs possibles en évitant CP et CM2. Les affectations précises sont parties hier.

Formation continue : choix des stagiaires

Envoyez nous un mail si vous voulez savoir si votre candidature est retenue (merci de préciser les stages que vous aviez demandés)

Les personnels remplaçants seront les BDFC (24) des PES (14) et les 80%, 7 jours en mai-juin
Plusieurs stages sont annulés faute de candidats

_1/les animations pédagogiques donnent lieu dorénavant à un ordre de mission systématique. Certains collègues nous font remarquer qu'ils n'ont pas reçu de frais de déplacement. Est-ce normal ?

- Non, il doit s'agir d'un retard

Nous conseillons aux collègues concernés de faire valoir cet ordre de mission et de vérifier ensuite le paiement. Nous contacter en cas de difficulté.

2/ Pour contourner les difficultés liées à un logiciel pas adapté à l'inscription aux animations de circonscription, ce sont les CPC qui ont dû faire le travail (énorme) de saisie. Toutes ces tâches administratives sont bien éloignées du cœur de métier des Conseillers pédagogiques. Nous l'exprimons à la Dasen, qui partage notre point de vue, mais indique que pour le moment il n'y

a pas d'autre solution. Un nouvel outil est annoncé.

Langues vivantes : un débat a lieu sur la formation à l'anglais imposée à des enseignants, souvent en fin de carrière, qui eux-mêmes n'ont jamais véritablement appris la langue et qui ne se sentent pas en capacité de l'enseigner.

Le Se-UNSA demande de la souplesse, fait confirmer que les décroissements sont toujours possibles et souligne qu'une formation en 2 jours est peu propice à remonter le niveau de langue des enseignants concernés. On est bien loin des formations plus solides des débuts ! La DASEN propose d'étudier le cas des personnes, réfute le terme de « pression » quant à l'obligation de participation au stage, et indique qu'il est constaté une montée en compétences des enseignants (constat pour les élèves de 6^{ème})

Stages filés / 80% : Il n'est pas possible pour le moment de donner des précisions quant au nombre de personnes et les jours concernés par les stages. Les recensements sont en cours.

Stages hors-temps scolaire : il est proposé de regrouper les stages sciences au lieu de les annuler faute de candidatures en nombre.

Formation à distance (FOAD) (dispositif Magister) : M Geldhof indique que les thèmes seront traités en formation hybride (présentiel + à distance) Sur ce dernier point, chaque enseignant pourra choisir à quel moment il pratique sa FOAD. Il y aura par contre débouché obligatoire sur une production.

Nous demandons comment seront réservés les 3 heures pour la deuxième partie de la consultation des programmes en juin sur la FOAD (annonce ministérielle) : c'est à étudier, au cas par cas sans doute

Assises de l'éducation prioritaire : LA DASEN accepte que le 13 novembre après midi soit vaqué pour les élèves pour permettre aux enseignants des écoles d'éducation prioritaire de participer à la consultation

QUESTIONS DIVERSES du SE-UNSA

Le mercredi 13 novembre est-il un lundi ou un jeudi ? au-delà de cette question d'apparence saugrenue sauf pour les personnels travaillant à temps partiel, nous ne pouvons que constater le « cafouillage ». Une réponse officielle nous avait été donnée en septembre. Si le recteur avait précisé pourquoi il y avait lieu de rattraper une journée, la polémique ne serait pas arrivée dans les écoles, créant le trouble et les crispations.

La DASEN est embarrassée et nous assure qu'elle nous donnera réponse le 11/octobre...

Balance des emplois : Sommes-nous en déficit ou en excédent d'enseignants ?

Réponse 9,5 en excédent mais c'est un surnombre budgétaire. En réalité la situation est difficile.

Le SE-UNSA annonce qu'il a demandé au recteur directement, et au cabinet du ministre, la réouverture de la liste complémentaire (mêmes soucis dans les autres départements de l'académie). La DASEN confirme qu'elle est au courant mais qu'il n'y a pas de réponse pour le

moment.

Nouveaux enseignants : Nous demandons à connaître l'état de recrutement des Emplois Avenir Professeurs recrutés dans le 1^{er} degré afin de les accompagner, en tant que représentants des personnels. La DASEN indique que les recrutements s'enrichissent au jour le jour.

Contractuels admissibles : Nous nous faisons écho de la demande de certains contractuels admissibles à pouvoir venir dans leur école en dehors des temps d'enseignement. Ils pourraient préparer sur place (TBI) ou assister à d'autres cours.

M. Adnot répond qu'il leur est donné l'autorisation, sous couvert du directeur d'accompagner les sorties scolaires et de participer aux réunions qui seront formatrices mais que pour des questions de responsabilité il n'est pas possible de les autoriser à rester dans l'établissement en présence d'élèves.

Aide administrative et pédagogique: Nous demandons un bilan des emplois, les écoles d'implantation, les noms des personnes recrutées, les critères qui ont prédominé au choix de ces écoles. Nous regrettons de ne pas avoir été consultés en groupe de travail comme nous en avons fait la demande en CT début septembre.

La DASEN indique que les recrutements sont faits et qu'elle nous enverra la liste dès que possible.

Nous serons vigilants, et nous rappelons que l'aide administrative est un acquis du seul SE-UNSA.

Modalités de versement de l'ISAE : Nous demandons si les services ont des informations sur le versement. M. Pouchin confirme qu'il a reçu une note la veille. Les mises en paiement seront actées mi octobre. Des ajustements seront sans doute à réaliser pour les personnels aux situations particulières (temps partiel ...) ou pour lesquels des compléments d'information seront demandés au ministère.

Nous évoquons la problématique des enseignants PE dans le second degré ou travaillant dans un établissement médico-social. Il n'y a pas d'autre information à ce sujet nous répond-on.

Ruptures de salaire : nous signalons plusieurs cas de collègues dont le salaire n'a pas été versé en septembre (essentiellement PE en Segpa). Ceci est dû à un basculement de la gestion de ces PE entre le rectorat et la direction académique. La communication sera revue avec le rectorat. Quoi qu'il en soit, nous indiquons que cela met ces collègues dans des situations très difficiles et qu'une simple avance de salaire (dû) mi octobre ne peut résoudre la situation.

Nous attirons aussi l'attention sur le paiement partiel du salaire des assistants d'éducation, qui en septembre ne perçoivent que 80% de ce qui leur est dû. Nous avons signalé au recteur ce problème, il perdure, ce n'est pas normal.

Comité de suivi des rythmes : Nous demandons à la DASEN de réunir cette instance. La réponse est oui, dès que possible

Réunion des directeurs hors-temps scolaire : Nous souhaitons que les réunions de directeurs puissent se faire sur le temps scolaire avec ordre de mission et donc remboursement de leurs

frais de déplacement. Une invitation ne suffit pas à notre sens.

La DASEN comprend notre point de vue, souligne que le rôle des directeurs est essentiel au fonctionnement des circonscriptions pour installer un travail constructif mais avance la question des moyens, surtout en fonction des territoires. Elle s'engage à poser la question collectivement en Conseil d'IEN.

AVSI : certains contrats se terminent fin octobre et après ? Mme Couvert, IEN-ASH indique qu'il n'est pas facile d'avoir précisément la connaissance des situations (gérées par le lycée Clémenceau et Pôle Emploi), et que les décalages existent en effet, en fonction des droits au renouvellement ou suite à l'arrêt effectif du contrat. Sur le secteur de Vitry ou le Sud du département, il est difficile de recruter, des critères précis sont données par la DSDEN. Elle informe aussi qu'il n'y a eu à la MDPH qu'un seul instructeur sur les 5 ces dernières semaines et que 220 demandes n'ont pu être étudiées cet été. Tout devrait s'améliorer maintenant.

Equipes éducatives : nous demandons à ce qu'elles puissent se faire sur le temps scolaire. Il semblerait que des consignes contraires soient données. Qu'en est-il ?

La DASEN indique qu'il n'y a pas de consignes en ce sens et que tout est question de remplacement. Il faut faire au mieux, avec un remplaçant lorsque c'est possible, il n'y a pas de règle en la matière.

Pass-Education : les nouveaux PES auront rapidement leur pass éducation. Et pour les autres ? les CPC ... ?

Monsieur Adnot confirme que les enseignants qui n'ont pas eu leur pass il y a deux ans, peuvent le demander auprès de Mme Morlet (secrétariat à la DSDEN) y compris les CPC. Nous en sommes satisfaits, nous avons plusieurs fois fait la demande.

Intervenants extérieurs :

Nous nous faisons écho d'un « cadrage » plus restrictif des interventions de ces personnes, éducateurs sportifs ou associatifs : des consignes ont-elles été données en ce sens ? Certains projets habituellement acceptés se sont vus invalidés par l'IEN. Les enseignants ont besoin d'avoir de comprendre pourquoi.

La DASEN indique qu'il n'y a pas eu de consignes. M. Bouzy complète l'information que les intervenants doivent intervenir sur des compétences techniques en dehors de celles des enseignants et qu'il ne s'agit pas pour les associations, même agréées de trouver des clients et rappelle le lien qui doit être fait avec le projet d'école. Certaines associations ont des intervenants pour 300H annuelles sur un nombre limité d'école et cela pose question tout comme les interventions en bloc de 3 h sur les PS et MS en maternelle (inadapté ?). étudiera avec bienveillance les projets.

Autres actualités locales

Compte rendu de la **réunion Ville de Reims / semaine à 4,5 jours** : les annonces de Mme Hazan

<http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article798>

Vous travaillez en 4 jours et demi ? Enseignants de Bezannes, St Brice, secteur de Vitry-le-François, Ay, Tours-sur-Marne, avez-vous répondu à notre **enquête « point d'étape »** ? il est encore temps ! > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article793>



Prochaines réunions d'information syndicale du SE-UNSA :

- **Mercredi 20 novembre** : 14/17H liste d'aptitude à la direction d'école à **Reims** (pas de lettre à envoyer à l'IEN)
- **Mercredi 27 novembre** 9H/12H, à **Chalons** (métier, carrière,) Maison des syndicats, locaux de l'UNSA.
- **Mercredi 4 décembre 9H/12H**: Enseignant en ASH à **Reims**
- **Mercredi 4 décembre 14/16H**: PE stagiaires à **Reims**
- D'autres réunions seront organisées en fonction de l'actualité et tout au long de l'année scolaire.

L'équipe 1er degré du SE-UNSA Marne

**L'École de demain,
oui mais avec nous !**

Vos contacts au Se-UNSA :

Benoît FOLB **06 14 25 29 64**, le vendredi à la section

Jeanne TITUS-CARMEL le mardi à la section

Aline GEERAERTS **06 14 25 31 19** du lundi au vendredi

Jean-Michel ALAVOINE **06 14 25 30 61** du mardi au jeudi

Marie-Alice DESTIGNY **06 14 65 12 05** SEGPA et ASH

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>
Une adhésion se récupère à 66% en crédit d'impôts, même pour les non-imposables !*

Se désabonner ? envoyez un simple mail en retour avec la mention désabonnement